

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE



➤ La réalité des LGBTphobies dans les établissements scolaires

L'homophobie et le transphobie touchent de nombreux élèves à l'école : les jeunes identifiés comme gays, lesbiennes, bi ou trans (LGBT), qu'ils le soient ou non, mais aussi les élèves qui s'écartent de la norme de leur sexe ou encore les enfants de familles homoparentales.

L'établissement scolaire apparaît comme le lieu au sein duquel les agressions LGBTphobes sont les plus courantes (devant la rue et les transport en commun), *étude IFOP 2018*.

Les conséquences de l'homophobie et de la transphobie peuvent être grave : le repli sur soi, l'échec scolaire, le décrochage et les comportements suicidaires.

➤ L'homophobie et la transphobie punies par la loi

A l'école, du fait de leur orientation ou de leur identité sexuelle, des élèves ou des adultes peuvent-être victimes d'actes à caractère discriminatoire et de violences punissables par la loi.

Les discrimination homophobes et transphobes :

- délit passible de sanction pénales au même titre que celles fondées sur le handicap, l'apparence physique ou encore les opinions politiques et religieuses.

Les violences verbales sévèrement sanctionnées :

-l'injure : punie de 12 000 euros d'amende, (écrite, verbale, dessin ou image) ;

-si le caractère homophobe ou transphobe est retenu : 6 mois d'emprisonnement et 25 000 euros d'amende ;

-provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence : 1 an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende .

Le mobile LGBTphobe comme circonstance aggravante : le code pénal prévoit 1 dispositif général aggravant les peines aux infractions pénales commises avec un mobile homophobe ou transphobe que la victime soit ou non lesbienne, gay, bi ou trans.

Les mineurs ne peuvent pas être jugés devant les juridictions pénales ordinaires, mais ils peuvent avoir à répondre de leurs actes devant le juge des enfants ou la cour d'assise des mineurs.

➤ **Pourquoi une journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai ?**

Depuis 2005, chaque 17 mai a lieu la journée mondiale de lutte contre l'homophobie. Cette date symbolique a été choisie pour commémorer la décision de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), de 1990, de supprimer l'homosexualité de la liste des maladies mentales. Cette journée, célébrée dans plusieurs dizaines de pays à travers le monde, a pour but de dénoncer toutes les discriminations faites aux personnes LGBT et de promouvoir les actions de sensibilisation.



NUMÉRO D'ÉCOUTE : 0 810 20 30 40

PAR CHAT, PAR MAIL : ecoute.contrelhomophobie.org